

**CONFERENCE DES REGIONS ALPINES**  
**A Chambéry (France)**  
**13 FEVRIER 2009**

**DECLARATION**

Les Régions alpines, rassemblées ce jour à Chambéry partagent la volonté d'un développement durable de l'Arc Alpin.

Dans un contexte où les enjeux environnementaux sont de plus en plus au centre du débat sur l'avenir de notre planète, les Régions alpines qui se veulent exemplaires, souhaitent rappeler leur attachement au massif, à la culture partagée des habitants qui lui donnent vie, à la qualité des paysages, à la valeur patrimoniale et aux productions économiques qui en résultent.

Un tel environnement mérite toute notre attention et suppose notamment des politiques de transport respectueuses de l'environnement.

Aujourd'hui la question du report modal en matière de transport est centrale pour la préservation d'un destin commun. C'est pourquoi les Régions, en dépit des cadres institutionnels différents qui les régissent, se sentent proches des préoccupations des habitants. Elles ont souhaité saisir les gouvernements nationaux, membres de la Convention Alpine, pour leur formuler des propositions conçues à un échelon régional.

- mettre en commun les réflexions et les études sur les enjeux du transport à travers les Alpes qu'elles soient à l'initiative des Etats, via le groupe de Zurich, issues des programmes interrégionaux soutenus par l'Union Européenne ou des Régions proprement dites, dans un souci de capitalisation et de valorisation de ces travaux.
- coordonner les différents programmes d'infrastructure autour des corridors identifiés dans les Réseaux Trans-Européens (RTE) et complémentaires à ceux-ci en privilégiant les projets qui permettent un report modal efficace et améliorent l'impact environnemental.
- développer un modèle économique des coûts du transport intégrant les coûts externes, les mesures fiscales, ou le soutien aux investissements favorisant le report vers les modes les plus respectueux de l'environnement et présentant les bilans « carbone » les mieux maîtrisés.
- soutenir les initiatives en matière d'inter modalité, d'inter opérabilité, et un développement maîtrisé du territoire, permettant de concentrer et d'optimiser les flux de transport.

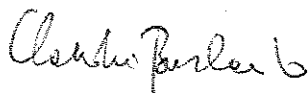
- demander aux gouvernements signataires de la Convention Alpine d'agir pour mettre en place les mesures techniques, tarifaires et réglementaires favorables au report modal.

Au-delà les Régions souhaitent poursuivre leurs travaux communs à travers une plateforme interrégionale qui se réunirait tous les deux ans sur un sujet majeur d'intérêt commun en lien avec la conférence gouvernementale de la Convention Alpine.

Les Régions présentes mandatent Jean Jack Queyranne, Président de l'Eurorégion Alpes Méditerranée pour porter la présente déclaration en leur nom auprès des Ministres de la Convention Alpine, réunis sous présidence française le 11 et 12 mars 2009 à Evian.

Chambéry, le 13 février 2009

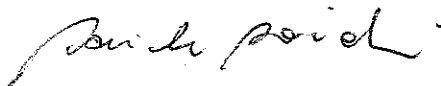
**REGION LIGURIE**



**REGION LOMBARDIE**



**REGION PIEMONTE**



**REGION PROVENCE-ALPES-COTE  
D'AZUR**



**REGION RHONE-ALPES**



**REGION AUTONOME TRETINO ALTO  
ADIGE**

**REGION AUTONOME VALLEE D'AOSTE**

**PROVINCE DE BOLZANO**

**PROVINCE AUTONOME DE TRENTO**



**SLOVENIE**

